3e Témoin. — *François Houdière, 30 ans, jardinier.* — « Quand cela lui convenait, Caink travaillait bien; mais, lorsqu'il lui convenait d'être paresseux, il l'était aussi. »

« En partant parce qu'il était congédié, il m'a dit : « Monsieur ne mourra pas de sa belle mort. Quant a toi, je te souhaite bonne chance ». Du reste, pendant plusieurs jours, il tenait les propos suivants : « Si j'avais cent sous, j'achèterais un revolver et je ferais son affaire, à Monsieur. »

4e Témoin. — *Jules Henno, 22 ans, aide-jardinier* — Caink a fait des menaces. Il a déclaré que s'il possédait 5 francs, il achèterait un revolver pour tuer Monsieur Bossut. « Madame, a-t-il dit encore, va me donner mon livret. Je n'en veux pas à madame ; mais à Monsieur j'en veux beaucoup. »

5e Témoin. — *Clémentine Coucke, veuve Pottier, 48 ans, cabaretière*, tante de l'accusé. — « Le jour de l'incendie, mon neveu est rentré à 6 heures et demie. Il est reparti une heure plus tard et n'est revenu, pour la seconde fois, que vers 9 heures et demie, alors que, depuis une demi-heure, on sonnait au feu.

» Le lendemain, un agent est arrivé chez moi. M. le commissaire faisait dire à Caink de passer à son bureau. Celui-ci me demanda alors de déclarer qu'il n'était pas sorti dans la soirée, après son retour à 6 heures et demie. Je répondis qu'il ne fallait point mentir.

6e Témoin. — *Alfred Marais, 45 ans, sous-inspecteur de police.* — « M. le commissaire du 2e arrondissement m'a chargé de conduire l'accusé sur le lieu du crime où il s'exprima ainsi : « Ah ! Il n'y a que cela de brûlé ! Si j'avais su, je serais venu a minuit; tout le bâtiment serait alors parti. Si je ne l'ai pas fait, c'est pour le vieux Joseph, le domestique. C'est un charmant homme. Il m'a donné parfois quelques sous et aussi un vieux pantalon. »

PLAIDOIRIES

M. Duhamel, substitut du procureur général, sollicite une condamnation. Me Joly, défenseur de Caink, supplie le jury d'écarter la circonstance aggravante de dépendance de maison habitée et d'accorder, en outre, à l'accusé, des circonstances atténuantes.

QUESTIONS AU JURY

Elles ne sont qu'au nombre de deux: celle d'incendie et celle relative a la circonstance aggravante de dependance de maison habitée.

Verdict et condamnation

Le verdict du jury est: *oui à la majorité*, sur la question d'incendie: *non*, sur la circonstance aggravante. MM. les jurés concèdent à Cainck le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Caink à la peine de **cinq ans de réclusion**, minimum de la peine édictée par la loi. Sincère.

5e affaire

Violences et voies de fait suivis de mort à Tourcoing

Le greffier lit l'acte d'accusation que nos lecteurs connaissent. Puis M. le président fait défiler les

TÉMOINS

1er Témoin. — *M. Deryn, docteur en médecine à Tourcoing.* — « J'ai vu Goethals avant sa mort et j'ai fait l'autopsie de son cadavre. Il avait reçu à la tête des blessures qui devaient être mortelles ».

Les dépositions de huit autres témoins à charge, sont accablantes pour l'accusé, tandis que les dépositions de neuf témoins à décharge le disculpent complètement.

Acquittement.

Après les dépositions de ces témoins à décharge, M. Duhamel, substitut du procureur général, abandonne l'accusation.

Me Boitel, du barreau de Lille, renonce à plaider. Il fournit seulement quelques détails, notamment celui-ci : Devant le tribunal civil de Lille qui s'est déclaré incompétent, Me Roche s'était porté partie civile pour la famille de Goethals et réclamait à Grimonprez plusieurs milliers de francs de dommages-intérêts.

Il est presque inutile d'ajouter que Grimonprez est acquitté. Sincère.

Audience du vendredi 4 juin

Présidence de M. le conseiller Huon — Ministère public : M. Dumas, avocat-général

1re affaire. — **Incendie à Villers-Guislain**

L'accusation s'appuie sur les faits suivants dont elle s'efforce de rapporter la preuve.

Le 18 mars de cette année, vers huit heures et demie du soir, le feu consume une grange sur le territoire de Villers-Guislain. La perte est de 3,000 fr. Il n'y a pas d'assurance.

L'un des premiers témoins, qui s'empressent de porter secours, constate que la veuve Caille, âgée de 71 ans, se trouve dans un champ situé derrière la grange en feu. Cette femme, en l'apercevant, avait fait un crochet pour l'éviter. Elle tenait, à ce moment, ses sabots à la main.

Le garde champêtre apprend cette circonstance. Aussi, avant même que le feu soit complètement éteint, il se rend au domicile de la veuve Caille qui ne demeure pas loin de la grange incendiée. Il frappe à la porte. On ne vient pas lui ouvrir. Il appelle encore sans succès. Il a enfin l'idée de dire tout haut qu'il apporte à la veuve Caille quelque chose. C'est alors seulement que la porte s'ouvre et qu'il peut demander à l'accusée ce qu'elle a fait pendant la soirée.

Elle prétend être restée chez elle. Il lui est répondu qu'elle a été aperçue dehors où des témoins l'ont reconnue. C'est pourquoi elle avoue ensuite qu'elle est sortie, mais elle soutient n'être allée qu'au bout de la rue.

Le garde remarque qu'elle a des bas secs, bien qu'on l'ait vue marcher ses sabots à la main. Il lui demande où sont les bas qu'elle portait dans la soirée. Elle déclare n'en avoir pas changé. Le garde n'en recherche pas moins ceux qu'elle a dû enlever. Il ne découvre qu'une paire de sabots et la saisit. Les bas humides ne furent trouvés que le lendemain par la gendarmerie.

Aux sabots, comme aux pieds de bas retrouvés, adhérait de la paille d'orge semblable à celle existant par terre, près de la grange. Depuis cette grange jusqu'au champ où la veuve Caille était au commencement de l'incendie, on distinguait des empreintes de pas et des traces de brins de paille; mais elles cessaient tout-à-coup, comme si l'incendiaire avait eru prudent de défaire ses chaussures.

Le jour où le feu a éclaté, la dame Dubois, dont la grange a été brûlée, a vu la veuve Caille regarder dans son jardin, par-dessus la haie. Cette vieille femme s'est aussi informée si le fils de la dame Dubois était chez lui. Il semble qu'elle n'avait pourtant rien à lui dire; car, bien qu'il sortît au même moment elle s'abstint de lui parler.

Avait-elle donc quelque animosité envers la dame Dubois ? L'année passée, elle aurait profité de ce que son fils était domestique chez cette dernière, pour y pénétrer. Se croyant seule, elle aurait pris, dans une armoire, des couverts en étain et un peigne. Un témoin l'aurait aperçue et aurait raconté le fait. La dame Dubois, aurait, dès lors, congédié son domestique et défendu à la mère de celui-ci de s'introduire désormais chez elle.

La veuve Caille est condamnée à cinq ans de réclusion.

Défenseur : Me Plouvier.

2e affaire. — **Coups suivis de mort à Armentières**

Les accusés sont : 1° Alexandre Désiré Leroy, 20 ans ; 2° Auguste Gevaert, 19 ans ; 3° Jean-Baptiste Seys, 19 ans ; 4° Emile-Henri Vromen, 22 ans ; 5° Jean-Auguste Debœuf, 18 ans. Ce sont des ouvriers tisserands d'Armentières.

Un sixième individu, le nommé Charles-Louis Vanlanecker, âgé de 27 ans, tisserand à la Chapelle-d'Armentières, est aussi compromis dans cette affaire mais il est actuellement en fuite. Il sera ultérieurement jugé par contumace.

— Quels sont les faits ?

Le tirage au sort eut lieu à Armentières, le lundi 25 janvier. Durant la soirée, les jeunes gens étaient donc dans les débits de boissson. Au cabaret du sieur Gallet. Leroy et Vanlanecker se trouvaient avec des amis. Leroy y aurait porté un coup sur le visage d'un nommé Hochart ; Vanlanecker aurait saisi un sieur Hélin et l'aurait renversé sous une table. Le cabaretier et d'autres personnes auraient alors invité les deux perturbateurs à se tenir tranquilles. Le maître de l'établissement aurait même menacé Vanlanecker de le mettre à la porte ; mais, apercevant une arme dans la poche de son paletot, il n'aurait pas osé le faire sortir.

A onze heures, tout le monde quitte les estaminets ; mais les jeunes gens qui viennent d'en sortir, prennent plaisir à frapper les passants paisibles qui rentrent chez eux. Un sieur Debruyne aurait reçu des coups de Valanecker et de Leroy. Un autre aurait encore été frappé par Valanecker.

Les sieurs Debyser père et fils regagnent également leur demeure par la rue d'Ypres, lorsqu'ils sont attaqués. Vanlanecker aurait à ce moment porté, avec un instrument contondant, un coup sur la tête de Debyser fils. Il l'aurait blessé au front. Pendant ce temps, Leroy aurait renversé Debyser père.

On intervint et l'on voulut emmener Leroy; mais celui-ci aurait encore lancé un coup de pied à Debyser père étendu à terre et l'aurait atteint à la tête. Il aurait continué à s'acharner sur la victime. Un témoin aurait, en effet, déclaré que, pendant qu'elle était sur le sol, il vit Leroy sauter sur elle, lui piétiner la tête et la poitrine.

Un sieur Lesaffre survient enfin. Il aide Debyser fils à relever son père. Il veut, avec lui, reconduire ce dernier; mais à peine ont-ils fait quelques pas que les jeunes gens reviennent vers eux et les frappent de nouveau. C'est un coup de casse-tête que Lesaffre aurait reçu à l'épaule et qui l'aurait, cette fois, empêché de secourir le père Debyser encore brutalisé.

La scène ne cessa que lorsqu'un voisin ouvrit sa fenêtre. Il menaça les jeunes gens avec son revolver et ceux-ci prirent la fuite.

Debyser père put alors être ramené chez lui. Il était très souffrant. Le 29 janvier il mourait et le médecin qui a été commis par la justice, considère son décès comme étant la conséquence des coups qu'il a reçus.

— Jusqu'ici, il n'est question que de Leroy et de Charles Vanlanecker. Nous venons, en effet, d'exposer les faits tels qu'au début, alors que les deux accusés étaient seuls poursuivis, l'accusation croyait et soutenait que ces faits s'étaient passés. Mais depuis lors, à un moment où la chambre des mises en accusation était déjà saisi de la procédure relative à Leroy et à Vanlanecker, des renseignements complémentaires sont venus modifier l'aspect de l'affaire et ont décidé du renvoi devant les assisses en ce qui concerne Gevaert, Seys, Vromen et Debœuf. D'après ces renseignements, ces quatre individus auraient exercé des violences, sur la personne de Debyser père.

Suivant Pélagie Paes qui vivait avec Charles Vanlanecker, celui-ci aurait dit que Leroy s'était précipité, le premier, sur Debyser père ; que, durant la scène, Debœuf lui avait piétiné la tête; enfin que Gevaert, Seys et Vromen avaient tous frappé de leur mieux. Cette femme ajouta que, la nuit même où les faits ont eu lieu, Gevaert, Vromen et Seys étaient vers minuit en compagnie de Vanlanecker, venus boire du café dans sa chambre. Elle déclara que le lendemain ou le surlendemain, Gevaert et Saeys, que Vromen devait rejoindre, étaient revenus pour s'entendre au sujet des dépositions à faire à la gendarmerie.

Vromen, Seys et Gevaert ont d'abord entièrement nié ces circonstances ; mais, confrontés avec la femme qui les a révélées, ils ont du moins, reconnu être allés ensemble chez elle, à l'issue de la bataille, pour prendre du café et s'être ainsi trouvés avec Vanlanecker, postérieurement aux faits qui motivent l'accusation.

D'un autre côté, Henri Vanlanecker, actuellement en Belgique, aurait rapporté, soit à un agent, soit au garde d'Houplines, comme l'ayant entendu dire par son frère Charles l'accusé en fuite, que Govaert faisait partie de la bande et que le premier coup qui avait été porté à Debyser père, l'avait été par Seys, avec une espèce de fronde. Atteint à la tête, le père Debyser serait tombé. Une fois à terre, Leroy lui aurait donné des coups de pied, tandis que Debœuf lui aurait sauté sur la poitrine.

On comprend qu'en présence de ces différentes versions qui ne sont pas toutes d'une concordance parfaite, il soit assez difficile de préciser, pour chacun des agresseurs, la part exacte qu'il aurait prise dans les faits : mais Govaert, Vromen et Seys ont soutenu qu'ils ne sont même livrés à aucune violence envers Debyser frere et que Leroy et Vanlanecker étaient les seules personnes qui avaient dû le frapper. A les en croire, ils se seraient efforcés, quant à eux, de le secourir. Gevaert affirme l'avoir dégagé des étreintes de Leroy.

Vromen et Seys ont raconté qu'ils venaient de la direction d'Houplines, quand, non loin de l'octroi, ils se trouverent en face de Debyser fils. Celui-ci pleurait d'être attaqué. Seys lui aurait ramassé son chapeau et le lui aurait remis sur la tête; mais, à différents point de vue, de semblabes allégations sont, suivant le ministere public, contredites par Debyser fils lui-même. Selon ce dernier, son chapeau ne serait pas tombé; des voies de fait auraient été exercées par tous les jeunes gens présents, parmi lesquels, du reste, il n'a pu reconnaitre que Vanlanecker; enfin, aucun d'eux n'aurait cherché à le secourir, lui et son pere.

Quant à Debœuf, sans doute il parait certain qu'avant onze heures, il partit de l'estaminet du *Mouton bleu* ou se trouvaient Seys, Vromen et Gevaert, pour aller, à cinq minutes de là, reconduire quelqu'un. Seulement, l'accusation fait remarquer que rien n'établit qu'il n'ait pas ensuite rejoint ses camarades et qu'il soit, dès lors, resté étranger à l'agression à laquelle il aurait, au contraire, pris une part active. Il déclare pourtant être rentré chez lui, aussitôt après avoir reconduit un nommé Vandenberghe.

Défenseurs : Mes G. Legrand, Dollez, Couhé, Ribeire et Grardel. Sincère.

ETAT-CIVIL. — **Roubaix.** — Déclarations de naissances du 2 juin. — Maria Fheilde, rue du Pile, cour Roman, 29. — Henri Delporte, Hôtel-Dieu. — Marie Duthoit, rue de la Fosse-aux-Chênes, 13. — Albert Bailleux, rue Decrème, cour Debaisieux. — Louis Ponte, rue Buffon, 16. — Georges Jamart, rue Milu, 22. — Prudent Monnier, rue Plutarque, cour Couteau, 6. — Louis Lematre, rue Turgot, 21. — Albert Bouvy, rue de l'Espérance, 33. — Amand Datrazegnies, rue Voltaire. — Mariages. — Paul Bettremieux, 32 ans, fabricant., et Hélène Spel, 20 ans, sans profession. — Jean Cambiez, 46 ans, concierge, et Philomène Dumoulin, 36 ans, couturière. — Déclarations de décès du 2 juin. — Clémentine Gossart, 25 ans, ménagère, rue de Beaurewaert, 132. — Oscar Boyer, 1 an, rue du Chemin de Fer, 18. — René Vuylsteke, 1 an, rue de la redoute, 101. — Marie Legrand, 79 ans, rentiere, rue de Lannoy.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 2 juin. — Augustin Dhalluin, à la Croix-Rouge. — Isaure Vasseur, à la Croix-Rouge. — Blanche Biterman, à la Croix-Rouge. — Mariages. — Gustave Vanwynsberghe, 25 ans, tisserand, et Elise Leclercq, 24 ans, couturière. — Jean Tack, 25 ans, et Marie Planckaert, ouvrière en fuseaux. — Jules Coupleux, 40 ans, trieur, et Clémence Loridan, 37 ans, sans profession. — Déclarations de décès du 2 juin. — Marie Thieffry, 1 mois 20 jours, rue de l'Epine. — Louis Dupire, 29 ans 5 mois, boucher, rue Fin de la Guerre.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-LECOCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Thérèse DELCROIX, décédée à Roubaix, le 3 juin 1886, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 100.

Les amis et connaissances de la famille DUTHA-CLAMBART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Pauline-Juliette DUTHA, décédée à Roubaix, le 3 juin 1886, dans sa 44e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 203.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Louis LECLERCQ, époux de Dame Sophie LEMAN, décédé à Roubaix, le 7 juin 1885, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Désiré-Jean-Baptiste MARMET, décédé à Roubaix, le 29 avril 1836, à l'age de 11 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Messes Anniversaires seront célébrées en l'église de La Madeleine, à Lille, le lundi 7 juin 1886, pendant toute la matinée, et un Obit solennel, sera chanté le même jour, à 11 heures (les Laudes à 10 heures 1/2), pour le repos de l'ame de Monsieur Louis-Stanislas-Xavier BAYART, filateur, vice-consul du Brésil, chevalier de l'ordre Impérial de la Rose du Brésil, officier de l'Ordre du Buste du Libérateur des Etats-Unis de Vénezuela, décédé à Lille, le 6 juin 1885, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 7 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Marie DUVINAGE, épouse de M. Benjamin VINCENT, décédée à Croix, le 12 juin 1885, à l'age de 78 ans, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 juin 1886, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste AGACHE, décédé à Roubaix, le 7 mai 1886, dans sa 83e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Parc de Barbieux. — Un petit incident assez curieux s'est passé, dimanche dernier, au parc de Barbieux.

Le temps était beau, les promeneurs très-nombreux et le printemps en train de faire sa toilette.

Tandis que Mme C, et sa demoiselle sortaient du jardin, M. P. y entrait avec sa dame. Après l'échange des politesses d'usage, M. P. s'écrie : « Mlle Julie vous avez là un bouquet qui répand une odeur bien agréable. Quelles sont ces fleurs qui possèdent ce délicieux parfum ?

— Pardon, M. P.. les fleurs de mon bouquet n'ont aucune odeur, ce sont des primevères et en ce moment-ci on ne peut guère encore choisir.

— Mais cette odeur, ce parfum que j'ai senti et que je sens encore ?

— C'est bien simple, M. P., Hier, pour la première fois, j'ai acheté pour ma toilette, une boite de « Savons des Princes du Congo, de la maison » Vaissier frères », et l'odeur agréable que vous respirez est le parfum exquis de ces savons. 23319

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une lettre de M. Gaulier

M. Gaulier, député de la Seine, vient d'écrire au ministre de la guerre :

« J'ai l'honneur de vous informer, monsieur le ministre, que lorsque le rapport de mon élection viendra en discussion, je demanderai la parole pour un fait personnel, et je vous prierai de vouloir bien produire mon dossier.

» Agréez, monsieur le ministre, etc. »

Monsieur le comte de Paris et les ministres portugais

On lit dans le *Soleil* :

« Contrairement à ce qu'a raconté un de nos confrères, tous les ministres portugais se sont fait présenter à M. le comte de Paris et à Mme la comtesse de Paris, et plusieurs d'entre eux sont allés à la rencontre du prince et de la princesse jusqu'à Pamphylosa. »

L'incident Amagat-Chanson

M. Chanson, député du Cantal, adresse au *Voltaire* une lettre dans laquelle il dit que si son fils a été exempté par le conseil de révision, c'est que le médecin-major a reconnu que celui-ci était atteint d'une maladie de cœur.

M. Chanson a fait visiter son fils par M. Germain Sée.

« Inutile, dit M. Chauson, de vous donner copie entiere de l'ordonnance qu'il a signée : elle porte textuellement comme diagnostic *Hypertrophie cardiaque de croissance avec céphalée. Maladie longue, mais curable.* Traitement ; 1°..., 2°..., 3°..., 4°. *Eviter toute fatigue corporelle.*

« Entre M. Amagat, intéressé, haineux et vindicatif, et M. Germain Sée, désintéressé, spécialiste, savant, le procès me parait jugé; le doute n'est pas possible. »

Tué le jour de ses noces

Vienne, 4 juin. — On télégraphie de Buda-Pesth que le président du cercle indépendant de cette ville, M. Horwath, a été provoqué en duel le jour même de ses noces par un certain M. Frivessy.

Les deux adversaires se sont battu au pistolet. M. Horwath a été tué sur le coup.

Les propriétés du prince Bismarck

Berlin, 4 juin. — Il y a un mois les scieries que le prince de Bismarck possédait près de Friedrichsruhe ont été complètement détruites par un incendie.

Hier le feu a pris à la grande fabrique de papiers du chancelier, située près de Varzin: tous les bâtiments ont été réduits en cendres.

On impute ici ces deux sinistres aux socialistes, irrités par les nouvelles mesures coërcitives prises contre eux par M. de Bismarck.

Une cause célèbre à Genève

Genève, 4 juin. — Un procès retentissant s'est dénoué devant la cour d'assises. L'accusée était la femme Lombardi, âgée de 33 ans, et prévenue d'avoir, le 2 mai 1886, tué trois de ses enfants, en leur coupant la gorge avec un rasoir, et occasionné par le même moyen, à son quatrième enfant, une infirmité incurable. C'est dans un moment de désespoir que la femme Lombardi, très maltraitée par son mari, avait commis ce quadruple crime.

Après le forfait, elle avait décoré de bouquets de lilas les lits sur lesquels étaient étendus les corps ensanglantés de ses enfants, puis elle avait bu un poison et s'était étendue auprès de son mari qui ignorait le quadruple crime. Sa tentative d'empoisonnement n'a pas réussi et elle a comparu mercredi devant la cour d'assises.

Après des débats émouvants, le jury a rapporté un verdict négatif sur tous les points. En conséquence, la femme Lombardi est acquittée, mais elle sera placée dans un asile d'aliénés.

Le mariage de M. Cleveland

Washington, 4 juin. — Le mariage du président Cleveland avec Mlle Folsom a eu lieu ce soir, à sept heures, devant un petit nombre d'invités.

L'anarchiste Most

New-York, 4 juin. — Johann Most a été condamné à un an d'emprisonnement.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

L'expulsion des princes

Paris, 4 juin. — On peut considérer comme certain l'accord du gouvernement et de la majorité de la commission sur le premier amendement de M. Brousse. Le second, examiné actuellement par la commission, n'est présenté que pour l'accord et pour jeter un pont entre la commission et le cabinet.

La dynamite à Decazeville

Decazeville, 4 juin. — Une violente explosion de dynamite a eu lieu, la nuit dernière, sous un pont de chemin de fer à Firmy : les dégats sont relativement considérables. La culée du pont est entièrement lézardée.

Une autre explosion a eu lieu près de Firmy dans une maison habitée par 14 personnes, les dégats sont purement matériels.

La fièvre jaune à Panama

Panama, 4 juin. — La fière jaune sévit à Panama : il y a 40 décès quotidiens.

Au Pérou

Lima, 4 juin. — L'Assemblée nationale s'est réunie hier. — M. le général Carcerès a été élu président et MM. Bernudez et Dénégri, vice-président.

Dissolution du Parlement anglais

Londres, 4 juin. — La dissolution du Parlement est certaine. Les préparatifs des élections sont commencés.

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Bureaux à 2 heures 1/2. Courses à 3 heures 1/2. — Dimanche 6 juin, grande FETE POPULAIRE. — 1er prix, 40 fr., 2e, 30 fr., 3e, 20 fr., 4e, 10 fr. 5e, une surprise. — Prix des places, fauteuils, 1 fr. 50, pourtour, 1 fr., première galerie, 60 c., deuxième, 50 c.

COMPTOIR DE CHANGE
Roubaix, 6, rue de la Gare, près la Place
Emile VION
Maison de confiance connue et fondée à Lille en 1862
ACHAT ET ESTIMATION
d'or, d'argent et de diamants
ACHAT ET VENTE AU COMPTANT
de toutes valeurs
TITRES CONTRE ESPÈCES, ESPÈCES CONTRE TITRES
Ordre de Bourse à terme
exécutés par agent de change
Courtage officiel, sécurité absolue
PRÊTS SUR TITRES AU TAUX LEGAL
et commission.
Troisième versement sur Obligations Foncières 1885, du 15 au 30 mai.

Pro humanitate. — Anzin, le 5 décembre 1885. — A M. le Docteur de la *Pharmacie Continentale*, 116, boulevard Haussmann, Paris. — « La majeure partie du public ignorant que mes occupations ne me permettent pas de répondre aux nombreuses lettres que je reçois journellement, lettres par lesquelles l'on me demande si *réellement* vos précieuses **Dragées Russes** m'ont débarrasé de ma bronchite chronique qui avait duré 18 mois, je viens vous prier, M. le Docteur, de vouloir bien faire connaitre par la voie des journaux français et étrangers que je ne puis *que confirmer* ce que j'ai avancé le 25 octobre dernier relativement à ma *prompte guérison* à l'aide de vos excellentes **Dragées Russes.** A vous de cœur ! Jules d'Haussy, chef de service des Contributions indirectes à Anzin (Nord). 12122

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genres et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde, ivoire, nacre, etc.
CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.
MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK
PURGATIFS & DÉPURATIFS
Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les Engorgements Intestins (Constipation, Migraine, Congestions)
TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms.
1f50 le 1/2 boîte (50 grains). 3f boîte (166 gr.)
Notice dans chaque Boîte.
DANS TOUTES LES PHARMACIES
1.540

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE A CLERMONT du 18 au 28 juin

TRAIN DE PLAISIR DE *PARIS A CLERMONT*

Aller. — Départ de Paris, le 19 juin, à 11 h. 55 soir. Arrivée à Clermont, le 20 juin, à midi.

Retour. — Départ de Clermont, le 27 juin, à 11 h. soir. Arrivée à Paris, le 28 juin, à 10 h. 21 du matin.

Prix du voyage (aller et retour) : 30 fr. en 2e classe; 21 fr. en 3e classe.

On pourra se procurer des billets pour ce train de plaisir à partir du 5 juin : à la gare de Paris ; dans les bureaux-succursales de la compagnie et dans les agences : Lubin, 36, boulevard Haussmann; Cook et fils, 9, rue Scribe et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; des Vagons-Lits, 3, place de l'Opéra, et H. Gaze et fils, 7, rue Scribe et 8, rue Duphot. 12820d

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

TRAIN DE PLAISIR DE *PARIS A GENÈVE*

Aller. — Départ de Paris, le 17 juin, à 1 h. 30 soir. Arrivée à Genève, le 18 juin, à 7 h. 23 matin.

Retour. — Départ de Genève, le 23 juin, à 10 h. 45 soir. Arrivée à Paris, le 24 juin, à 3 h. 50 soir.

Prix du voyage (aller et retour) : 50 fr. en 2e classe; 35 fr. en 3e classe.

On pourra se procurer des billets pour ce train de plaisir à dater du 5 juin 1886, à la gare de Paris, dans les bureaux-succursales de la Compagnie et dans les agences : Lubin, 36, boulevard Haussmann; Cook et fils, 9, rue Scribe, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; des Vagons-Lits, 3, place de l'Opera; Gaze et fils, 7, rue Scribe, et 8, rue Duphot.

Nota. — La Compagnie générale de navigation sur le lac de Genève délivrera pour les bateaux, aux voyageurs porteurs de billets du train de plaisir, des billets à prix réduits, pour le Tour du Lac, donnant droit d'arrêts facultatifs aux principales stations. 12821d

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

Mercerie, Lingerie, Chapellerie
ET DIVERS

MERCERIE EN GROS
A LA NAVETTE D'OR
7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix
FOURNIER-CHIEUS
Articles recommandés : Brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. — Bijouterie, deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse du Santerre. 513

FACQUES-LEDUC
6, rue du Curé, 6, Roubaix
MERCERIE-GANTERIE
ARTICLES DE PARIS, PARFUMERIE FINE
BONNETERIE, LAINE ET COTON
SPÉCIALITÉ DE JERSEY 514

AUX FABRIQUES PARISIENNES
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, Roubaix
Grande spécialité de trousseaux et layettes. Lingerie et broderie en tous genres.
Dépôt de broderies à la main de Nancy et des Vosges.
Spécialité de linge brodé et cousu à la main. — Prix exceptionnels. 515

CHEMISES EN TOUS GENRES
GROS ET DETAIL
Il y a toujours en magasin choix considérable de chemises unies et brodées, lavées à neuf. Rayon spécial de mérinos de Reims, en 1 m. de large, à partir de 1 fr. 10 et au-dessus. Mérinos pour deuil en 180. Faux cols et manchettes, pour hommes et pour dames. Gants de peau.
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue 516

FABRIQUE DE CHAPEAUX
Feutre et Soie
Pierre SEGARD
40, Rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage
ROUBAIX 517

Fabrique de Pompes en tous genres
EN FONTE, PLOMB ET CUIVRE
Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière.
Auguste SAVART
38, rue du Moulin de Roubaix et rue du Général Chanzy
ROUBAIX 518

Photographie ELKAN
Rue Pellart, 74
Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature.
Grands portraits peints à l'huile, depuis 30 francs. 519

LEMAY, changeur
55, rue des Champs, 55, Roubaix
Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations de spéculation, de jeu, c'est à dire le terme et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 h. matin à 7 h. soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

PAPIERS ET SACS
Montens-Deschauwer
127, RUE DAUBENTON, ROUBAIX
PAPIER EN TOUS GENRES 521

MULNER-LECLERCQ
Rue de Lannoy, 21, Roubaix
Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes.
Poêles américains, vélocipèdes et coffres-forts, prix de fabrique.
Réparations de tous systèmes de machines.
WOF, machine domestique. 522

DELGRANGE-BELMALME
ébéniste
Rue Saint-Joseph, 72bis, Roubaix
(Près l'église des Pères)
Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. — Réparations de meubles soignées. 523

SPÉCIALITÉ DE DEUIL
CHAPEAUX, BONNETS
CRÊPE ANGLAIS
PHILIPPART
Rue de Lannoy, 27, Roubaix 528

FRANÇOIS DELOMBAERDE
Horticulteur à Mouveaux
Arrangement et entretien de jardins et parcs, par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. — Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

ZURICH, Cie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. — La Cie Zurich a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres.
Direction particulière : M. L. DUTHOIT
17, rue St-Vincent de Paul. 531

COMMERCE

Condition publique des soies, laines et cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix. — *Mouvement du mois de mai 1886* 15.201 colis de laine peignée, 1.035.616 k.; 191 colis de blousses, 20.842 k.; 2.768 colis de laine filée, 297.052 k.; 50 colis de soie, 4.639 k.; 1.474 colis de coton 153.383 k.; 19.644 colis pesant ensemble 2.111.533 k. — Décreusage, 95 1/2 opérations; titrage, 1.116 1/2 opérations.

Mouvement du mois de mai 1885. 18.144 colis de laine peignée, 1.952.933 k.; 336 colis de blousses, 36.313 k.; 2.567 colis de laine filée, 275.413 k.; 61 colis de soie, 3.419 k.; 1.942 colis de coton, 208.304 k.; 22.050 colis pesant ensemble 2.475.182 k. — Décreusage, 181 4/2 operations; titrage, 1.183 1/2 opérations.

Mouvement du mois de mai 1886. 25.744 colis de laine peignée, 2.556.024 k.; 198 colis de blousses, 21.513 k.; 3.708 colis de laine filée, 397.288 k.; 91 colis de soie, 5.759 k.; 1.521 colis de coton, 162.798 k.; 29.262 colis, pesant ensemble 3.143.382 k. — Décreusage, 248 1/2 opérations; titrage, 1.513 1/2 opérations.

Le Directeur, A. Mesin.

LAINES

ANVERS, 2 juin.

On a vendu 316 balles de laine La Plata suint.

LE HAVRE, 2 juin.

On a traité 192 balles de laine de Rio-Grande, à 165 fr. les 100 kil.

A Liverpool, les laines blanches propres à la fabrication des couvertures sont maintenues à la parité des prix de mars, de meilleurs prix ont pu être obtenus pour les soates super ; mais les laines tout-à-fait inférieures ont subi une baisse pleinement de 5 0/0.

BUENOS AYRES, 1er juin.

|